



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 21  
Quorum du vote : 14  
Nombre de membres votants : 18  
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N°10  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 09 MARS 2022**

**Carte 1 : GEMAPI hors digues**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Etaient présents :**

**Conseil Départemental** : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON  
**Communauté des communes du Diois** : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX  
**Communauté de communes du Val de Drôme** : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

**Autres présents :**

**SMRD** : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU  
**Communauté des communes du Diois** : Alain BONNARD (suppléant)  
**Châtillon-en-Diois** : Mme Monique ORAND

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental** : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT  
**Communauté de communes du Val de Drôme** : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : ETUDE PROSPECTIVE POUR LA MISE EN PLACE DE PLAN DE GESTION DE LA HAUTE-DRÔME**

Le Président rappelle que depuis 2013, le SMRD est autorisé à intervenir, en substitution des propriétaires, pour la gestion des pièges à graviers des Tours et du Maravel.

Afin d'anticiper le renouvellement de l'autorisation et de la DIG nécessaire à la poursuite des interventions sur les pièges à graviers et d'améliorer le plan de gestion actuellement en place, il a été décidé, dans le cadre de la PPI 2022-2025 (délibération du 24/11/21) de lancer une étude prospective pour la mise en place de plans de gestion de la Haute-Drôme.

Cette étude, dont les objectifs ont été présentés et validés en commission thématique de la CLE prévoit un déroulé en quatre temps :

- Elaboration d'un diagnostic actualisé et d'un référentiel commun permettant de disposer d'un socle de connaissance commun et partagé (synthèse des études existantes et acquisition de données complémentaires).

- Réflexion prospective passant par la présentation de différentes trajectoires d'ambitions différentes à moyen/long terme.
- Sur la base des phases précédentes, déclinaison de scénarii permettant l'apport de réponses à courts/moyens termes aux problématiques posées.
- Déclinaison opérationnelle du/des scénarii retenus (projets, démarches réglementaires...)

Cette étude transversale, associant l'ensemble des acteurs du secteur, est estimée, prévisionnellement, à 100 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'UNANIMITE :

- ACCEPTE de lancer l'étude prospective pour la mise en place de plan de gestion de la Haute-Drôme ;
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2022 ;
- DEMANDE les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'eau, du Département et de l'Etat au titre du FNRNM ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

